



Égalité Fraternité

1

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🏹 Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas Date de réception : ___28/04/2023 N° d'enregistrement : F09323P0127 Intitulé du projet Construction du parking GUILHEMPIERRE à Manosque Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) 2.1 Personne physique Prénom(s) Nom 2.2 Personne morale Dénomination Raison sociale SPL AIX-MANOSQUE VAL DE DURANCE SPL N° SIRET Type de société (SA, SCI...) 9 0 8 9 1 7 8 9 1 0 0 0 1 Monsieur Représentant de la personne morale :

Madame Prénom(s) **COLOMBERO Thierry**

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'un parking public de 125 places.

	et plus.		
		•	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	☐ Oui	✓ Non	
		t fait-il l'objet d'u 1.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II
	Oui	✓ Non	
Л	Caract	óristiques géne	árales du projet

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking public de 125 places. L'édifice se trouve en lieux et place de l'actuel Parking Guilhempierre et se compose d'un rez de chaussée destiné aux abonnés et aux véhicules municipaux et de 4 demis niveaux consacrés au stationnement public. La façade principale, tournée vers la rue Léon Mûre et la vieille ville, accueille les accès principaux des véhicules et des piétons, le rez de chaussée conservant l'accès véhicules existant.

L'assiette totale de la parcelle est de 1 418 m². Le projet s'accole aux limites Nord et Est de la parcelle afin de s'éloigner au maximum des bâtiments avoisinants à l'Ouest. Le reste de l'assiette foncière sera consacrée a la végétalisation de la parcelle.

La voie d'accès existante au Sud est conservée pour desservir le rez de chaussée, en grande partie conservé et réaménagé sur sa partie centrale. Les arbres existants sur la parcelle sont replantés à l'Ouest de la parcelle, au plus proche des bâtiments voisins, avec d'autres arbres de haute tige d'essence locale.

Les réseaux sont déjà existants sur et à proximité de la parcelle. Ils seront dévoyés pour s'adapter au projet.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de parking public permettra d'augmenter la capacité de stationnement en Centre-ville puisqu'il passsera de 55 places existantes en surface à 125 places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera très peu modifié pour accueillir le projet.

Les niveaux du rez de chaussée resteront inchangé. Seul l'Ouest de la parcelle sera végétalisée.

Au niveau de la rue Léon Mûre, les deux grands platanes situés devant le projet sont conservés. Les accès du futur parking depuis le haut de la rue nécessiteront des travaux de nivellement du trottoir qui seront intégrés au projet de restructuration de la rue Léon Mûre. L'accès piéton fait face à la porte Guilhempierre, créant une connexion directe entre l'édifice et le centre historique de Manosque.

La construction se compose d'une trame de poteaux en béton faisant tout le tour du bâtiment, permettant au projet de conserver des transparences d'un bout à l'autre de la parcelle. Cette trame est habillée en toiture est sur les façades de tôle perforée permettant a la fois de créer de l'ombre au niveaux supérieurs mais également d'être support de végétation grimpante.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En RDC, le projet offrira 51 places, dont 1 place PMR et 3 bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que 74 places aux étages supérieurs, dont 4 places PMR et 4 bornes pour véhicules électriques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction du parking sera lié à une demande de Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette totale de la parcelle Nombre de places de stationnement	1418 m² 125

Assiette totale de la parcelle Nombre de places de stationnement	
Localisation du projet	
Adresse et commune d'implantation	
Numéro : 52 Voie : RUE LEON MÛRE	
Lieu-dit:	
Localité :	
Code postal :0 _4 _1 _0 _0 _BP : Cedex :	
Coordonées géographiques ^[1]	
Long.: °' " Lat.: °' "	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : °	1 11
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° Communes traversées :	n
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proj	et est soumis :
PLU de Manosque. Projet situé en zone U.	
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
Oui Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet cenvironnementale ?	l'une évaluation
☐ Oui ☑ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.6

4.7

indiquez à que	crivez sommairement les diff elle date il a été autorisé ? En	cas de modification o	
caracteristique	es du projet « avant /après ».		
5 Sensibilité e	environnementale de la z	one d'implantatior	n envisagée
	ormations nécessaires pour remplir le vous référer notamment à l'outil de ca ale.		

chaq Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le secteur de projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est " VERSANT NORD-EST DU MASSIF DU LUBERON - FORÊTS DOMANIALES DE PÉLISSIER ET DE MONTFURON - COLLINES DE MONTJUSTIN (930012367)" située à plus de 1.35 km.
En zone de montagne ?	0	V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		P	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	V		Le secteur de projet est situé dans : - une réserve naturelle nationale (FR9500090 - Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique de Luberon) un parc naturel régional (FR8000003 - Parc Naturel Régional du Luberon) - un géoparc mondial UNESCO (FR0200004 - Géoparc Mondial UNESCO); le secteur de projet se situant dans l'aire de coopération.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	r		Le secteur de projet se situe dans une zone de protection du champ de visibilité des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		v	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V	0	La commune est couverte par : - PPRN prévisibles approuvé le 19 octobre 2016 PPRN relatif aux risques inondations - mouvements de terrains - retrait/gonflement des argiles
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		- PPRN relatif au risque d'incendie de forêt (PPRiF) : modifié par arrêté préfectoral n°2022-362-008 du 28 décembre 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le secteur de projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2.50 km : FR9301542 "Adrets de Montjustin - les Craux - rochers et crêtes de Volx"
D'un site classé ?	0	V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		Y	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	0	V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	0	V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Y		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le projet est situé en milieu urbain (zone U), sur un terrain déja occupé par un parking.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		~	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		En phase chantier, le projet générera la circulation d'engins pour le transport de matériaux, déplacement du personnel En phase exploitation, les déplacements/trafics engendrés concerneront les véhicules qui viennent se garer au repartent du parking. Le trafic engendré ne sera pas de nature à perturber les infrastructures existantes.
	Est-il source de bruit ?	V		En phase chantier, du bruit sera généré par les engins de chantier. En phase exploitation, le flux ne conduira pas à une élévation significative du niveau sonore, compte tenu de la présence actuelle d'un parking et des trafics déjàà existants sur le secteur de projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		v	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		•	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V	Ö	En phase chantier, il est possible que le projet engendre des vibrations. En phase exploitation, le projetne générera pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	V		Des émissions lumineuses seront engendrées par l'éclairage du parking la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?			Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau existant, qui sera dévoyé pour les besoins du projet.
	Si oui, dans quel milieu ?		0	

Engendre-t-il des effluents? Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux? Est-il susceptible de porter atteinte	existant, qui ser
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	
au patrimoine	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	simplement

☐ Oui ☑ Non	
I I Qui IV Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations perti	
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicable	es
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susce retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éve	du projet sur
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre,	Il convient de
	Il convient de

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur sur lequel est envisagé le projet est déjà un parking dont le sol est imperméabilisé. Le projet ne modifiera pas l'usage du sol, limitant ainsi les perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité existante. Au niveau de la rue Léon Mûre, les deux grands platanes situés devant le projet seront conservés. De fait, il ne semble pas nécessaire de faire réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V		
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.			
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V		
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	Y		
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V		
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V		
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet		
1		0	
2		0	
3		0	
4		0	
5		0	

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom COLOMBERO	Agissant au nom et pour le compte de la Commune de Manosque
Prénom Thierry	× .
Qualité du signataire Directeur de la SPL AIX-MANOSQUE VAL DE DURAN	- luy
	Le Directeur ^¹
À Aix-en-Provence	Thierry COLOMBERO
Fait le 1 7 0 4 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s

Signature du (des) demandeur(s)